

Nul doute que la fiscalité représente un sujet si complexe et si controversé qu'il est tout à fait impossible que les membres de n'importe quel parti à la Chambre parviennent à s'entendre parfaitement là-dessus. Tous les partis ont préconisé la réforme fiscale, mais même les ministériels, les membres du NPD, les conservateurs ou les créditistes ne sont pas d'accord quant au meilleur régime.

Les violentes diatribes de l'opposition officielle aujourd'hui vont tout à fait à l'encontre de la position prise par ce parti en 1962 en établissant la Commission Carter. A cette époque, les conservateurs parcouraient le pays en proclamant qu'ils allaient apporter d'importantes modifications à notre législation fiscale. Mais quelle différence dix ans après! Aujourd'hui ces gens désavouent la paternité de l'enfant engendré en 1962. Ils refusent de le reconnaître. Chaque club Primrose tory au Canada passe maintenant au crible l'appellation «Commission Carter».

Ce sont les inquiétudes qu'éprouvent certains d'entre nous aujourd'hui; les farouches réformateurs de 1962 ne veulent maintenant que des réductions d'impôts et pas le moindre autre changement. Ils ne veulent rien qui pourrait déplaire à un groupe d'électeurs ou les désemparer. Ils veulent les réductions d'impôts mais ils se contentent de laisser dans les limbes la possibilité que les provinces et le gouvernement fédéral puissent avoir besoin de revenus. Ils veulent prolonger les débats, de préférence assez longtemps pour les faire durer au-delà des prochaines élections. Ils veulent renvoyer la mesure pour des mois et des mois de discussions relancées, quoique nous ayons attendu assez longtemps pour que des contre-propositions constructives aient pu être faites à ce qui est proposé.

Je me rappelle la réplique classique du chef de l'opposition (M. Stanfield), quand on lui a demandé d'autres idées. Il a dit: Ce n'est pas notre rôle; à vous de fournir les idées. Monsieur l'Orateur, en 1971, une opposition sérieuse exige plus qu'une attitude pareille.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: Le fait est que si nous acceptons la résolution ou d'autres stratagèmes mis de l'avant par l'opposition, nous débattons la mesure encore un mois, ou un an, sans faire un pas vers un accord. Après des mois d'étude, de discussions, de délibérations, d'audition de témoins, le parti d'opposition qui aujourd'hui réclame un délai a adopté, lorsque est venu le moment de se prononcer au comité des finances—et j'y étais—une position de neutralité, ni oui ni non, une position d'abstention dynamique. Malgré cela, le chef de l'opposition et les autres députés de son parti se sont presque attribué le mérite du rapport des Communes lorsqu'il a été présenté. Ils se sont vantés d'une victoire remportée sur le gouvernement. Le 18 février, le chef de l'opposition disait:

Le comité a tenu compte de 80 p. 100 de mes critiques. Le rapport de la Chambre des communes comporte encore des faiblesses mais ce dont il y a lieu de se soucier maintenant c'est de savoir dans quelle mesure le gouvernement adoptera les recommandations du rapport.

On en a adopté un très grand nombre. En juin, le leader du parti conservateur déclarait que lui-même et ses partisans avaient accepté ces modifications et, en commun avec d'autres, il s'arrogeait en grande partie le mérite d'avoir présenté les recommandations dont elles étaient nées. C'est incroyable, mais le chef de l'opposition s'est embourbé dans un fouillis inextricable de contradictions.

Il attaque maintenant le gouvernement, et le ministre, parce qu'ils ont présenté trop d'amendements et parce

[M. Perrault.]

qu'ils ont accepté trop d'idées contenues dans le rapport des Communes. Il prétend que le bill est incompréhensible. Si les gens d'en face avaient consacré plus de temps à examiner la mesure et un peu moins à galoper d'un bout à l'autre du pays dans cette prétendue croisade politique, ils auraient peut-être fini par y comprendre quelque chose. Imaginons un peu les clameurs outragées que l'opposition aurait lancées si le gouvernement avait annoncé qu'il avait pris une attitude inflexible et se proposait de poursuivre le débat sans songer à y apporter des modifications raisonnables. Le message est clair. La tactique est de gagner du temps; ne rien proposer de nature à indiquer une volonté d'effectuer une réforme fiscale sérieuse; haranguer le public et tenter de détruire la confiance des Canadiens envers le Parlement et le premier ministre (M. Trudeau).

Lors d'une attaque ardante lancée contre le gouvernement à Vancouver, le lundi 15 novembre, le député du Yukon (M. Nielsen)—soit dit en passant, je remarque qu'un rapport de l'Université McMaster estime que sa fiche de présence à la Chambre est une des pires...

Une voix: Celle du premier ministre (M. Trudeau)?

M. Perrault: ... a parlé à son auditoire de supposés efforts en vue d'imposer de nouvelles règles à la Chambre des communes. Voilà le genre de petit jeu politique auquel on se livre au Canada ces jours-ci. Je cite son discours à partir d'un exemplaire émanant de son bureau:

Que reste-t-il pour protéger la suprématie du parlement contre ce despotisme d'un seul homme? L'efficacité de l'opposition a été de beaucoup réduite au moyen d'une série de changements apportés au Règlement, encore une fois introduits délibérément par un chef du gouvernement assoiffé de pouvoir.

Un parti qui aspire à diriger le pays doit sûrement pouvoir être franc et honnête envers les gens. L'une des premières mesures que le premier ministre (M. Trudeau) a prises à son entrée en fonction a été de...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le député s'éloigne de plus en plus, si tant est que c'est possible, du sujet qui est l'amendement à l'étude. Je reconnais que la règle de la pertinence n'a pas été appliquée d'une façon très rigoureuse au cours du présent débat, pas plus à l'étape de la 2^e lecture ou de l'examen en comité plénier qu'à celle de la troisième lecture jusqu'ici.

Un député a fait remarquer que nous avons entendu, hier et aujourd'hui, des discours qui n'avaient vraiment rien à voir avec l'amendement déposé devant la Chambre. Je demanderais aux députés de bien vouloir concentrer leur attention sur l'amendement à l'étude. Je ne suis pas si certain que les députés qui vont suivre se souviendront de ce que je viens de dire et s'y conformeront, mais il me semble que le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) ne fait même pas une allusion générale au bill à l'étude. Il ferait bien de faire porter ses observations tout au moins sur le projet de loi de préférence sur l'amendement proposé.

• (9.10 p.m.)

M. Perrault: Ce que je voulais dire—de façon maladroite peut-être—était que l'on a accusé le gouvernement de restreindre la liberté de parole à la Chambre lors de l'examen de cette mesure. Les députés savent très bien que les changements de procédure ont été décidés en consultation avec tous les autres partis. Presque tous ont reçu l'accord des autres partis à la Chambre. J'en resterai là sur ce point. Simplement, je ne pense pas que des accusations du genre de celles du député du Yukon (M. Nielsen) rehaussent la réputation de la Chambre.